



ORDONNANCE COLLECTIVE

Initier l'utilisation d'un tensiomètre automatique ou semi-automatique à domicile.

ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) OU PARTAGÉE(S)

Activités réservées aux infirmier(ères)

- . Évaluer l'état physique et mental d'une personne symptomatique.
- . Initier des mesures diagnostiques ou thérapeutiques, selon une ordonnance

PROFESSIONNEL(S) VISÉ(S) :

Les infirmier(ères) exerçant dans le GMF du Centre Médical Laval.

RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE :

Oui Non

Si oui, lequel :

CLIENTÈLE(S) VISÉE(S) :

- Tout(e) usager(ère) inscrit(e) au GMF centre médical Laval chez qui l'on désire un auto-moniteurage de la pression artérielle à domicile.

INTENTION(S) CLINIQUE(S) :

- Initier un auto-moniteurage de la tension artérielle chez l'utilisateur nécessitant une telle intervention.
- L'utilisateur pourra ainsi voir l'impact de l'alimentation, de l'exercice et de la médication sur le contrôle de la tension artérielle.
- Référer au médecin traitant afin d'instaurer un traitement pharmacologique.
- Ajuster le traitement afin d'avoir un meilleur contrôle de la tension artérielle.
- L'utilisateur pourra maintenir sa tension artérielle dans les limites de la normale et prévenir ainsi les complications reliées à l'hypertension artérielle non contrôlée.
- L'utilisateur pourra vérifier si un malaise est relié ou non à l'augmentation ou à la baisse de sa tension artérielle.
- Référer l'utilisateur aux différents intervenants afin d'améliorer le contrôle de l'hypertension artérielle. (personnel infirmier, nutritionniste, kinésithérapeute, médecin, etc.)

CONDITION(S) D'INITIATION :

- Tout(e) usager(ère) inscrit(e) au GMF, atteint(e) ou susceptible d'être atteint(e) d'hypertension artérielle et chez qui l'on désire initier un autocontrôle de la tension artérielle à la maison.
- L'utilisateur doit, en collaboration avec le professionnel visé par cette ordonnance, avoir reçu l'enseignement concernant :
 - l'utilisation de l'appareil
 - la gestion de l'autocontrôle de la tension artérielle
 - les valeurs cibles

EN VIGUEUR LE : 28 janvier 2009	DATE PRÉVUE DE RÉVISION :	N° : OC-GMF/CML-004
RÉVISÉ LE :	PAGE : 1	DE : 3



ORDONNANCE COLLECTIVE

Initier l'utilisation d'un tensiomètre automatique ou semi-automatique à domicile.

ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) OU PARTAGÉE(S)

Activités réservées aux infirmier(ères)

- . Évaluer l'état physique et mental d'une personne symptomatique.
- . Initier des mesures diagnostiques ou thérapeutiques, selon une ordonnance

CONTRE INDICATION(S) :

Non applicable

DIRECTIVE(S) :

1. L'utilisateur doit rencontrer un(e) infirmier(ère) du GMF afin de déterminer l'indication ou non d'initier un autocontrôle de la tension artérielle à domicile.
2. Lors de la première rencontre avec l'utilisateur, l'infirmier(ère) prodigue de l'enseignement et valide la compréhension sur les indications d'un autocontrôle de la tension artérielle à domicile, les valeurs cibles et la gestion du carnet.
3. L'infirmier(ère) enseigne et évalue la technique de prise de tension artérielle avec un tensiomètre automatique
4. Suite à ces étapes, l'infirmier(ère) remplit le formulaire de liaison afin que l'utilisateur puisse se procurer un tensiomètre automatique dans une pharmacie communautaire de son choix.
5. Les infirmier(ères) assurent un suivi infirmier des valeurs inscrites au carnet par l'utilisateur, selon les algorithmes de suivi de la clientèle hypertendue présent dans le document : «*Suivi de la clientèle hypertendue du Centre médical Laval (janvier 2005)*».
6. Les infirmiers(ères) assurent un suivi médical au besoin selon les algorithmes de suivi de la clientèle hypertendue présent dans le document : «*Suivi de la clientèle hypertendue*» du Centre médical Laval (janvier 2005)».

RÉFÉRENCE(S) AUX OUTILS CLINIQUES :

- Couture, J., Lefebvre, M. & Major, S. (2005, janvier). «*Suivi de la clientèle hypertendue du Centre médical Laval.*

RÉFÉRENCE(S) : +

- Programme éducatif Canadien sur l'hypertension « Recommandations du PECH pour la prise en charge de l'hypertension en 2007 », *Mise à jour annuelle du sommaire scientifique*, 2007, 8^e édition, 64 pages

EN VIGUEUR LE : 28 janvier 2009	DATE PRÉVUE DE RÉVISION :	N° : OC-GMF/CML-004
RÉVISÉ LE :	PAGE : 2	DE : 3



ORDONNANCE COLLECTIVE

Initier l'utilisation d'un tensiomètre automatique ou semi-automatique à domicile.

ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) OU PARTAGÉE(S)

Activités réservées aux infirmier(ères)

- . Évaluer l'état physique et mental d'une personne symptomatique.
- . Initier des mesures diagnostiques ou thérapeutiques, selon une ordonnance

PERSONNE(S) ET/OU INSTANCE(S) CONSULTÉE(S)

Dre Sophie Major
 Sandrine Alarcon, infirmière clinicienne
 Valérie Tordjman, infirmière clinicienne
 Déitan Bourget, infirmier clinicien
 Dany Maheux, conseillère clinique par int. en soins infirmiers des services généraux et de 1^{ère} ligne.

RÉDIGÉ PAR

Martin Desaulniers
 Infirmier clinicien

original signé
 Signature

2009-02-02
 Date

APPROUVÉ PAR

Médecin	Signature
Dr Denis Harris, n° de permis 1682335	<i>original signé</i>
Dre Marie-Claude Lavigne, n° de permis 1010362	<i>original signé</i>
Dr Michel Breton, n° de permis 1803147	<i>original signé</i>
Dr Jacques Fournier, n° de permis 1791243	<i>original signé</i>
Dre Marie S. Martineau, n° de permis 1881317	<i>original signé</i>
Dre Geneviève L'Écuyer, n° de permis 1981364	<i>original signé</i>
Dre Annie Gobeil, n° de permis 1981141	<i>original signé</i>
Dre Sophie Major n° de permis 1931419	<i>original signé</i>
Dre Christine Joly, n° de permis 1920693	<i>original signé</i>
Dr Robert Paré, n° de permis 1831247	<i>original signé</i>
Dr Daniel Laurin, n° de permis 1872365	<i>original signé</i>
Dre Manon Lefebvre, n° de permis 1881283	<i>original signé</i>
Dr Jacques Bélanger, n° de permis 1795897	<i>original signé</i>
Dre Suzanne Fleurent, n° de permis 1846112	<i>original signé</i>
Dre Annie Desruisseaux, n° de permis 1041912	<i>original signé</i>
Dre Patricia Lord, n° de permis 1042183	<i>original signé</i>

EN VIGUEUR LE : 28 janvier 2009	DATE PRÉVUE DE RÉVISION :	N° : OC-GMF/CML-004
RÉVISÉ LE :	PAGE : 3	DE : 3